

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 18 février 2021.

Noter que la réunion se déroule par visioconférence et enregistrée vu la situation exceptionnelle (COVID-19). De plus, le tout se déroule à huis clos.

Étaient présents Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines
Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René
Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper
Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile
Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie
Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley
Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit Labre
Louison Busque, représentant de Saint-Philibert
André Roy, représentant de Saint-Martin
Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon
Jeannot Drouin, représentant du Lac-Poulin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

Considérant le décret qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois.

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence.

Considérant que la M.R.C. Beauce-Sartigan est en zone rouge.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la présente séance.

En conséquence, il est résolu unanimement.

Que la présente séance du conseil sera tenue par rencontre à huis clos avec les membres du conseil.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 5504-21

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté avec la modification suivante :

Ajout de l'item
11.1 Fonds environnement

Et le retrait de l'item
8. Suivi du plan de communication.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5505-21

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 21 JANVIER 2021**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 21 janvier 2021 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5506-21

RAPPORT FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a fait parvenir à chacun des membres de ce conseil un résumé du rapport financier 2020, lequel fut préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT que le rapport financier complet de la Régie pour l'année se terminant le 31 décembre 2020 a été déposé à la direction générale et qu'il est disponible pour consultation;

CONSIDÉRANT que Madame Karine Béland, représentante de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, est présente à cette assemblée et qu'elle en fait la présentation;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 et qu'il autorise son président, Monsieur Marcel Busque et/ou son secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux, à signer ledit rapport ainsi que tous documents relatifs à ce dossier, pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES TABLEAUX

PARTAGE DES ACTIFS ET PASSIFS DE LA RÉGIE

Madame Karine Béland, représentante de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, dépose les différents tableaux concernant le partage des actifs et passifs de la Régie envers chacune des municipalités membres de cette dernière.

Copie de ces tableaux sera envoyée aux vérificateurs comptables des municipalités membres de la Régie.

RÉSOLUTION NO : 5507-21

MANDAT DE VÉRIFICATION 2021

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud de nommer ses vérificateurs comptables pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a fait parvenir à la Régie en date du 13 février 2021, une offre de service au montant de 6 950 \$ pour la préparation des états financiers de l'année 2021, plus 1 400 \$ pour préparer le tableau de répartitions pour les fins de consolidation dans les municipalités membres;

CONSIDÉRANT qu'il faut ajouter les taxes applicables à ces montants;

CONSIDÉRANT que ce prix exclut les travaux de comptabilité que nous pouvons confier en sus, comme la comptabilisation des fonds, les écritures inter fonds, les analyses pour la facturation finale des municipalités ou la préparation de différents dossiers d'audit;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Alain Carrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, le mandat de vérification comptable et de préparation du tableau de répartitions aux municipalités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, et ce, au montant de 8 300 \$ plus taxes, avec obligation pour Raymond Chabot Grant Thornton de déposer le rapport financier de l'exercice financier 2021 au plus tard lors de l'assemblée régulière des membres de ce conseil prévue en février 2022.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 18 février 2021;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de janvier 2021;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de janvier 2021, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Le rapport de volumétrie.

RÉSOLUTION NO: 5508-21

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
 APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 450 066,96 \$, salaires : 42 308,88 \$, pour un montant total de 492 375,84 \$.

ADOPTÉE

INFORMATION TRAVAUX LET

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5509-21

PROJETS FONDS ENVIRONNEMENT

- CONSIDÉRANT qu'un fonds environnement a été créé (résolution #5246-19);
- CONSIDÉRANT que le comité suivi de projet analyse les demandes;
- CONSIDÉRANT que les comptables recommandent qu'une résolution soit adoptée par le conseil de la Régie pour toute demande de projet;
- CONSIDÉRANT qu'une demande de Ville St-Georges a été déposée et analysée par le comité suivi de projet;
- CONSIDÉRANT que le comité suivi de projet recommande l'acceptation du projet déposé par Ville St-Georges;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
 APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil approuve la recommandation du comité suivi de projet concernant une demande de Ville St-Georges pour se prévaloir des montants disponibles dans le fonds.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5510-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 42

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

MARCEL BUSQUE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ERIC MAHEUX